

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement à la Ville de HAGUENAU pour l'aménagement d'un espace extérieur de rencontre intergénérationnel au quartier prioritaire Les Pins à HAGUENAU**

CP/2020/307

**Service chef de file :**

L - Mission aménagement, développement et emploi

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental N° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 11 décembre 2017 (délibération N° CD/2017/077).

Le quartier des Pins est l'un des deux Quartiers Prioritaires pour la Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Il fait l'objet du Contrat de Ville Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse conclu pour 2015-2020 et prolongé jusqu'en 2022 par avenant à la convention-cadre.

Le diagnostic du contrat de ville, réalisé en 2015, constatait des difficultés particulièrement marquées et une étude urbaine a été réalisée en 2015-2016, en partenariat avec la Ville de Haguenau, l'Etat, l'Office Public de l'Habitat du Département du Bas-Rhin (OPUS 67), le Département du Bas-Rhin et la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour requalifier le quartier de manière coordonnée, la Ville de Haguenau, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et OPUS67 ont signé, en 2018, une convention de partenariat, synthétisant les engagements mutuels pris par les différents partenaires afin de répondre à ces enjeux : rénovation des logements, résidentialisation des immeubles, travaux d'aménagements et de voirie. Lancée au quartier des Pins fin 2018 par OPUS 67, cette réhabilitation-résidentialisation des immeubles a été le point de départ pour la création d'un véritable cœur de quartier.

Pour finaliser la requalification du cadre de vie et suite à une concertation des habitants dans le cadre du Conseil Citoyen du Contrat de Ville, la Ville de Haguenau a décidé d'engager l'amélioration de la place centrale du quartier afin de reconfigurer l'aspect et les fonctions de l'espace public avec ses usagers actuels et futurs.

## **LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD**

Le Département a souhaité accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tourisme, etc.) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Haguenau et la Communauté d'Agglomération de Haguenau ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord respectivement le 12 février 2018 et le 8 février 2018.

### **LE PROJET**

La Ville de Haguenau porteur du projet souhaite faire de la place centrale de ce quartier prioritaire un lieu de rencontre intergénérationnel en rénovant ou créant les équipements et services suivants pour les différents âges de la vie des habitants :

- Installation de 2 nouvelles aires de jeux pour enfants, de 2 à 8 ans et de 6 à 12 ans, avec plantations d'arbres au pourtour et installation de bancs ;
- Amélioration du city-stade existant pour apaiser les relations entre les différents usagers de l'espace public ;
- Installation d'un nouveau plateau sportif « street-workout » (agrès de gymnastique et de musculation) pour ados et 'jeunes' adultes ;
- Espace de convivialité, avec bancs et tables à destination des familles et des seniors ;
- Installation d'un nouveau jardin partagé, notamment avec des bacs de culture surélevés permettant l'accueil de seniors et de personnes à mobilité réduite ;
- Revêtements favorisant la perméabilité des sols ;
- Nouvel éclairage public pour favoriser une ambiance urbaine conviviale ;
- Clôture autour de l'espace public pour apaiser la place.

La particularité de ce projet est sa co-construction avec le Conseil Citoyen des habitants du Contrat de Ville Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse 2015-2020 (prolongé par avenant jusqu'en 2022) dès le début de la réflexion soit depuis près de 2 ans. Les choix de l'aménagement sont issus de ce travail.

Ces différents aménagements extérieurs permettront ainsi aux habitants et aux acteurs associatifs du quartier de réinvestir la place centrale pour en faire un lieu de rencontre apaisé.

La Ville de Haguenau a la maîtrise foncière et assurera en régie la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la gestion du fonctionnement/entretien des espaces et équipements extérieurs.

D'un montant prévisionnel de 350 680 € HT, les travaux devraient démarrer à l'été 2020 avec le déplacement du jardin partagé et s'achever au deuxième semestre 2021.

Un projet d'animation (composé d'ateliers et événements thématiques comme sport en fête, fête de quartier, journée citoyenne, lecture de rue, ateliers cuisine et jardins,

médiation locataires... pour ce nouvel espace sera ainsi piloté par le CSC Robert Schuman en lien avec son projet annuel d'établissement et en articulation avec l'ensemble des autres acteurs associatifs (Conseil Citoyen du Contrat de Ville, JEEP...) et institutionnels (Alsace Habitat, Ville et Communauté d'Agglomération de Haguenau, UTAMS du Département du Bas-Rhin...).

Des réflexions pourront être envisagées pour développer des partenariats en matière de ventes directes (circuits courts alimentaires).

La mutation en cours de finalisation des locaux de l'ancienne agence Alsace Habitat devrait enfin contribuer à la diversification des fonctions du quartier et accroître la volonté de créer de nouveaux services à la population (nouveau local pour l'association de prévention JEEP, le développement d'un traiteur associatif, permanences de la Mission locale, interventions territorialisées ponctuelles des services médicosociaux du Département du Bas-Rhin...).

## LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DU PROJET

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin, la Commune de Haguenau et la Communauté d'Agglomération de Haguenau s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à mettre en œuvre 4 grands axes autour du projet :

- Veiller aux caractères environnementaux (fonction d'îlot de fraîcheur...) et intergénérationnel des aménagements ;
- Développer autour de l'aménagement et de l'entretien de la place, les situations de mise à l'emploi pour les personnes en insertion ;
- Développer un projet d'animation sur le nouvel espace extérieur de rencontre intergénérationnel en coordination avec les orientations du Contrat de Ville et avec l'ensemble des acteurs intervenants sur le quartier ;
- Animer régulièrement les instances partenariales de gouvernance politique et technique du projet d'aménagement et d'animation.

Le détail des engagements réciproques de chacun des partenaires est précisé dans la proposition de convention partenariale jointe en annexe de ce rapport.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les priorités des politiques du Département du Bas-Rhin et du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord et de structurer un réseau d'acteurs autour du projet.

## LE PLAN DE FINANCEMENT ET LES CONTRIBUTIONS DÉPARTEMENTALES

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Requalification des espaces publics	189 350 €	Région Grand'Est	35 000 € (10%)
Création des aires de jeux	104 500 €	Département du Bas-Rhin	87 670 € (25%)
Réhabilitation et création des équipements sportifs	36 530 €	Commune de Haguenau (fonds propres-emprunts)	228 010€ €
Déplacement et aménagement du jardin	20 300 €		
<b>TOTAL</b>	<b>350 680 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>350 680 €</b>

La Région Grand-Est a été sollicitée afin de participer au financement de ce projet, au titre de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	21 319 473,00 €	87 670, 00 €

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 17 septembre 2020, il est proposé à la Commission Permanente du Conseil Départemental :

- D'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds d'attractivité et de développement, au projet partenarial « l'aménagement d'un espace extérieur de rencontre intergénérationnel au quartier prioritaire Les Pins » porté par la Commune de Haguenau ;
- D'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité d'un montant maximal de 87 670 € à la Commune de Haguenau, correspondant à 25 % des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe du projet ;
- D'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre la Commune de Haguenau, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;
- D'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Haguenau et le Département du Bas-Rhin, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :*

*- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds d'attractivité et de développement, au projet partenarial « l'aménagement d'un espace extérieur de*

*rencontre intergénérationnel au quartier prioritaire Les Pins » porté par la Commune de Haguenau ;*

*- d'attribuer une aide au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité d'un montant maximal de 87 670 € à la Commune de Haguenau, correspondant à 25 % des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe du projet ;*

*- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre la Commune de Haguenau, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;*

*- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Haguenau et le Département du Bas-Rhin, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 06/10/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY